

Formation DPO : DPO Certified Data Protection Officer (PECB)

Durée: 5 Jours Réf de cours: CDPO Version: 3 Méthodes d'apprentissage: Classe à distance

Résumé:

Cette formation est accréditée par la CNIL depuis le 15 octobre 2020 pour la certification des compétences du délégué à la protection des données.

Cette formation est délivrée en synchrone à distance tout en garantissant l'accès à un environnement d'apprentissage complet!

Le rôle de DPO* dans une organisation exige non seulement de connaître les règles du RGPD (ou GDPR) mais il doit aussi savoir comment mettre en oeuvre les mesures de mise en conformité avec le RGPD.

Au-delà de la connaissance du RGPD, ainsi que du rôle du délégué à la protection des données, notre formation met l'accent pendant cette formation sur le projet de mise en oeuvre d'un projet de conformité au règlement européen sur la protection des données, en respectant les phases PDCA : Planifier, Faire, Vérifier, Agir.

Le passage de l'examen requiert une bonne préparation. La formation permet de s'entraîner à répondre aux questions types, tout en révisant les principaux thèmes abordés dans l'examen et à identifier les conseils et techniques permettant de faciliter le processus même de l'examen. Au-delà de la connaissance des sujets auxquels l'examen fait référence, les candidats doivent aussi connaître les bonnes pratiques pour réussir leur examen PECB. Les participants passeront un examen blanc puis passeront l'examen réel.

*DPO : Data Protection Officer ou DPD : Délégué à la protection des Données

Public visé:

Cette formation s'adresse aux correspondants « informatique et liberté », directeur juridique, juriste, responsable administratif, directeur RH, directeur des SI, et toute personne devant assumer la responsabilité de DPD.

Toute personne voulant faire reconnaître la qualité de son rôle de Délégué à la Protection des données personnelles dans son entreprise ou sur le marché grâce à un titre de certification.

Objectifs pédagogiques:

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Adapter les conseils aux entreprises sur la gestion des données personnelles, analyser la prise de décisions dans le contexte de la protection des données personnelles
- Expliquer le rôle significatif de délégué de la protection des données comme pilote de la mise en conformité de l'organisation
- Appliquer les techniques d'audit pour mesurer le niveau de maturité de l'organisation par rapport aux exigences de la réglementation, ainsi que la maturité des sous-traitants
- Appliquer les techniques de gestion de projet dans la mise en oeuvre de la conformité
- Identifier les concepts et des approches nécessaires à l'alignement efficace de l'organisation sur le règlement général de la protection des données
- Identifier les exigences à déployer pour les organisations européennes et en dehors de l'union européenne
- Mettre en oeuvre l'évaluation, la conception et le déploiement des exigences réglementaires
- Expliquer la gestion d'un projet et d'une équipe de déploiement du RGPD ; gestion des parties prenantes internes ou externes à l'organisation ; identifier les rôles clés des collaborateurs, mettre en place une fonction support
- Appliquer une démarche d'amélioration continue, de gestion des actions correctives et préventives, ainsi que des préconisations
- Identifier les enjeux et les risques pour son entreprise et les actions à mettre en oeuvre afin d'être conforme

Pré-requis:

Les participants doivent avoir une compréhension fondamentale du GDPR et une connaissance basique des exigences légales actuelles en matière de protection des données.

Test et certification

PECB est agréée par la CNIL depuis le 15 octobre 2020 (Délibération n° 2020-099) pour la certification des compétences du délégué à la protection des données en conformité avec les Délibérations n° 2018-317 et n° 2018-318 du 20 septembre 2018 de

la CNIL.

Un voucher sera remis au stagiaire à la fin du cours pour le passage de la certification.

L'examen accrédité est composé de 100 questions à choix multiples en français, livre fermé.

- Pour réussir l'examen, les candidats à la certification DPO CNIL doivent obtenir au moins 75 % au total et au moins 50 % pour chacun des trois domaines.
- En cas d'échec, les candidats pourront repasser l'examen gratuitement dans un délai de 12 mois.
- Les candidats admis à l'examen recevront un crédit de 31 DPC.
- **Durée de validité de la certification : 3 ans**

Contenu:

Introduction aux concepts et principes du RGPD

- Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- Considérations fondamentales pour le RGPD

Désignation du DPO et analyse du programme de conformité au RGPD

- Désignation du DPO
- Analyse du programme de conformité au RGPD
- Relations avec la direction
- Politique de protection des données
- Registre des activités de traitement
- Processus de gestion des risques

Responsabilités opérationnelles du DPO

- Analyse d'impact relative à la protection des données
- Gestion de la documentation
- Évaluation des mesures de protection des données
- Protection des données et technologies
- Sensibilisation, formation et communication

Suivi et amélioration continue de la conformité au RGPD

- Gestion des incidents et violation de données à caractère personnel
- Surveillance et mesure de la conformité
- Audit interne de la protection des données
- Traitement des non conformités
- Amélioration continue

Préparation à l'examen de certification

- Passage d'un examen blanc à partir d'une sélection de questions portant sur les sujets contenus dans l'examen.
- Correction des réponses et question sur chacun des points techniques abordés
- Techniques et conseils pour le passage de l'examen
- Présentation et prise en main de l'outil de préparation aux examens

Méthodes pédagogiques :

Cette formation contenant une partie d'exposés théoriques intègre régulièrement des exercices pratiques. Une étude de cas sera par ailleurs proposée pour rendre concrètes les notions vues pendant le cours. Pendant cette formation, toutes les étapes de mise en oeuvre de la conformité (PDCA) seront présentées : Plan-Faire-Vérifier-Agir.

Support de cours individuel en français.

Autres moyens pédagogiques et de suivi:

- Compétence du formateur : Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées et ont au minimum cinq ans